

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 406

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 9

À l'alinéa 26, substituer aux mots :

« effectuées à destination des »,

les mots :

« destinées aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.